
Réunion de 2005
Genève, 24 et 25 novembre 2005
Point 8 de l'ordre du jour

**COÛTS ESTIMATIFS DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES PARTIES
CHARGÉE DE L'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES
QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES
EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS
DISCRIMINATION, QUI SE TIENDRA EN 2006**

Note du secrétariat

1. La Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève les 24 et 25 novembre 2005, a décidé de convoquer une conférence d'examen de la Convention du 7 au 17 novembre 2006.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de cette conférence, qui s'élèvent à 961 800 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.
3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la conférence et l'achèvement des travaux y relatifs, lorsque toutes les dépenses auront été portées en compte. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. Quant aux dispositions financières, suivant la pratique établie précédemment pour des conférences et réunions connexes portant sur des instruments multilatéraux relatifs au désarmement et entérinée par les règlements intérieurs de ces conférences et réunions, les coûts sont couverts par les États parties qui y participent, selon le barème des quotes-parts de l'ONU,

ajusté au prorata du nombre desdits États. Les États qui ne sont pas parties aux instruments considérés et qui acceptent l'invitation à prendre part auxdites conférences et réunions participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.

5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux États parties de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

TROISIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR CERTAINES ARMES CLASSIQUES

GENÈVE, 7-17 NOVEMBRE 2006

(Montants en dollars des États-Unis*)

| Services de conférence | Service des séances | Documentation à établir avant la session | Documentation à établir au cours de la session | Comptes rendus analytiques | Documentation à établir après la session | Services d'appui | Divers | Total |
|---------------------------------------|---------------------|--|--|----------------------------|--|------------------|--------|---------|
| Interprétation et service des séances | 153 100 | | | | | | | 153 100 |
| Traduction de la documentation | | 47 200 | 86 400 | 328 500 | 262 700 | | | 724 800 |
| Services d'appui | | | | | | 14 600 | | 14 600 |
| Divers | | | | | | | 27 900 | 27 900 |
| Total | 153 100 | 47 200 | 86 400 | 328 500 | 262 700 | 14 600 | 27 900 | 920 400 |

* au taux de USD 1 = CHF 1,27.

| | |
|--|---------|
| A. Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %) | 920 400 |
| B. Total des coûts autres que ceux des services de conférence: | |
| 1) <i>Un P-3 pendant trois mois</i> | 33 000 |
| 2) <i>Bureau du Secrétaire général de la Conférence:</i> | |
| – <i>Indemnité de fonctions pendant six mois</i> | 2 600 |
| – <i>Dépenses de représentation</i> | 1 000 |
| Sous-total | 36 600 |
| <i>Dépenses d'appui au programme (13 % de B)</i> | 4 800 |
| <i>Sous-total B</i> | 41 400 |
| Total général (arrondi) A+B | 961 800 |
